Les recettes « externes » consacrées à l'investissement représentent plus de la moitié du financement (75 % d'entre elles correspondent à des dotations ou subventions reçues mais y figure également la souscription de 2 emprunts pour un total de 700 196 €).

Au 21/08/2024, la commune reste engagée en termes d'emprunt à hauteur de 2 105 486 €.
Par ailleurs, elle a, durant cette période, financé ses investissements par les produits des cessions d'actif, sa CAF, et des prélèvements sur ses réserves.

Concernant les éléments du bilan, il convient de noter une grande stabilité du fonds de roulement (différence entre les financements disponibles à plus d'un an et les immobilisations).

La commune exprime un besoin en fonds de roulement modéré pour l'ensemble des exercices étudiés (différence entre l'ensemble des créances et stocks et d'autre part les dettes à court terme) sauf pour l'année 2023 (absence de Besoin en Fonds de Roulement). Néanmoins, la donnée de cette dernière année est impactée par l'inscription en fin d'exercice d'une dette « fournisseurs d'immobilisations » payée durant l'exercice suivant.
La trésorerie connaît une grande stabilité sur les exercices 2019/2021 (environ 1 M d'euros) et progresse fortement à partir de 2022 pour se maintenir en 2023 (les deux exercices sur une norme proche de 1,5 M d'euros). Néanmoins, ces montants sont d'une part fortement impactés par la souscription de l'emprunt de 600 000 € en 2022 et de l'absence de besoin de fonds de roulement pour 2023 expliqué ci-dessus. A ce jour, la trésorerie affiche un montant de 1 105 731 € proche des normes des exercices 2019-2021 »

Infos Direction Générale des Finances Publiques

2014-2024 : Dix années de gestion financière

En 2014, lors de notre premier mandat, nous avons été convoqués par le Sous-Préfet du Var, qui nous a exposé la réalité financière délicate de La Motte.

Notre commune était sous surveillance, risquant de passer sous tutelle de l'État.
Face à cette situation, des recommandations strictes du Sous-Préfet et du Trésorier public, telles qu'une forte hausse des impôts et des réductions budgétaires drastiques, ont été émises. Nous optons alors pour une approche fondée sur une gestion mesurée et des analyses rigoureuses.

Nous avons su maintenir tous les services à la population sans augmenter les taxes locales.
Grâce à des économies minutieuses et une recherche proactive et déterminée de subventions, nous sommes sortis du réseau d'alerte dès 2016, tout en assurant le règlement de nos factures en moins de 30 jours.

En 2017, en raison de la baisse des dotations de l'État, nous avons ajusté les taux d'imposition de manière réfléchie : taxe d'habitation de 12.55 à 13.31 ; taxe foncier bâti 15.30 à 16.23, foncier non bâti 71 à 75.31).

Aujourd'hui, le budget 2024 démontre que cette stratégie a porté ses fruits. Le rapport du Trésorier, disponible en mairie, confirme que notre gestion mesurée a permis à La Motte de retrouver une situation financière stable et saine.